



Prolongation titre de séjour avec autorisation de travailler

Par **ombellifere**, le **26/01/2013** à **13:16**

bonjour Je suis l'hébergeuse (fonctionnaire -interprète et traductrice) d'un journaliste pakistanais condamné à mort par un groupe (secte) en 2006 pour ses articles dénonçant les exactions de ces mêmes intégristes/ terroristes. Il est entré illégalement en France en nov.2008 pour fuir cette horrible traque car il était toujours menacé et avait même dû déménager avec sa famille dans une autre ville. À la suite de ces menaces, il a développé une manie -dépressivité sévère qui continue toujours en France. Donc sa famille qui ne souhaite pas qu'il revienne continue à le soutenir dans ses démarches. Il a été refusé par l'OFPRA et par la CNDA. Puis il est tombé gravement malade : une hépatite C, heureusement guérie après un traitement lourd, puis à cause de l'immunité déficiente qui a suivi ce traitement, il a contracté une tuberculose ganglionnaire (non contagieuse) et en a encore guéri. Il a de plus une hernie discale et a déposé un dossier à la MDPH, et l'ARS qui lui a accordé un taux d'incapacité entre 50 et 80% et une pension. Il a eu un titre de séjour d'un an avec autorisation de travailler et ainsi, il a pu monter un petit négoce sur le marché de sous-vêtements et accessoires avec une carte d'auto-entrepreneur. Il était si heureux de ne pas être à la charge de quiconque !!!!!. C'est un homme très pacifique, musulman très modéré, n'allant pas à la mosquée et pétri d'idées démocratiques. Lorsqu'il a demandé en août dernier un renouvellement de sa carte, celle-ci lui a été refusée avec plusieurs arguments pour motiver le refus :
- entrée illégale en France.
- s'il était renvoyé au Pakistan, on ne détruirait pas sa vie privée et familiale. (alors que sa femme supplie qu'on le garde en France pour qu'on ne le tue pas en cas de retour et les psychiatres soulignent que là-bas, il risque une crise de "manie" et d'écrire des articles encore plus dangereux)
- il n'a pas assez prouvé qu'il y avait encore un risque pour lui d'être tué. Nous avons cette fois-ci de nombreuses attestations de ses collègues certifiant qu'il y a un risque vital pour lui s'il revient dans ce pays ou chaque jour ses collègues doivent fuir de ville en ville car leurs bureaux sont plastiqués et il y a des victimes

.rnNous avons pris un avocat pour mener ce recours auprès de la Préfectureet nous conseillez vous de déposer un dossier directement au service sociaux de la préfecture?rnEst-ce judicieux et que faire d'autre ou quels sont les risques si a nouveau ,on lui refuse et on lui envoie une OQTF ou ARTF?rnMerci à l'avance de tous vos conseils qui pourraient nous guider et nous soutenir moralement.

Par **amajuris**, le **26/01/2013 à 14:24**

bjr,rnpeut être serait-il efficace de sensibiliser ses collègues journalistes de cette situation afin de clarifier sa situation.rnun exemple récent prouve que les médias ont beaucoup de pouvoirs (le 4°)quand ils veulent s'intéresser à un cas.rncdt